



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

---

## DECISION DE BUREAU No.27/2013/BUREAU/CACL

DE LA REUNION DE BUREAU DU MARDI 10 DECEMBRE 2013 A 09H00  
A LA SALLE DE DELIBERATION DE LA MAIRIE DE ROURA

---

### APPROBATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT DU MARCHÉ N° CACL/DST/MGP/2013/01 INTITULE «GARDIENNAGE ET SECURITE DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL»

L'an deux mille treize, le mardi dix décembre à neuf heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Réunion de Bureau à la salle de délibération de la Mairie de Roura sous la présidence de Monsieur Rodolphe Alexandre.

#### ETAIENT PRESENTS

Rodolphe ALEXANDRE	Président
Raphaël RABORD	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Gilles ADELSON	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
David RICHE	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Bernard PERDRIX	5 <sup>ème</sup> Vice-Président
Patrick LABEAU	6 <sup>ème</sup> Vice-Président
Alex WEIMERT	1 <sup>er</sup> membre du bureau
Hugues EDWIGE	2 <sup>ème</sup> membre du bureau
Joseph HYASINE	3 <sup>ème</sup> membre du bureau

#### ETAIENT ABSENTS

Serge BAFAU	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
-------------	---------------------------------



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Considérant** la délibération n°03-1/2008/CCCL du 2 mai 2008 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire, concernant notamment l'approbation des actes d'engagement des marchés de travaux, de fournitures et de services dont le principe a été adopté et pour lesquels des crédits ont été votés par l'Assemblée.

**Considérant** la décision de la Commission d'appels d'offres en sa séance du 10 octobre 2013, d'attribuer « le Marché public de gardiennage et de sécurité des bâtiments de la CACL » à l'entreprise DPM Protection sarl pour un montant global annuel de 372 762,00 €;

**LES MEMBRES DU BUREAU, après en avoir délibéré :**

**DONNENT ACTE** au Président de son **Rapport No.27/2013/BUREAU/CACL** relatif à l' « **Approbation de l'acte d'engagement du marché n° 27/CACL/DST/MGP/2013/01 intitulé «Gardiennage et sécurité des bâtiments de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral»** ;

**APPROUVENT** l'acte d'engagement, ci-annexé, de l'entreprise DPM Protection SARL retenue. Le montant annuel du marché s'élève à **372 762,00 €**.

**AUTORISENT** le Président, sur ces bases, à signer l'Acte d'Engagement du marché « Gardiennage et sécurité des bâtiments de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ».

**AUTORISENT** le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.



Fait et délibéré à Matoury, en réunion de bureau,  
Le Mardi 10 Décembre 2013

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL  
**Rodolphe ALEXANDRE**